



Document de séance

B9-0230/2023

27.4.2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 143 du règlement intérieur

sur les 100 millions de victimes du communisme

Filip De Man, Tom Vandendriessche, Gerolf Annemans, Anders Vistisen, Marco Campomenosi, Susanna Ceccardi, Nicolaus Fest, Guido Reil, Roman Haider, Isabella Tovaglieri, Jean-Lin Lacapelle, Jean-Paul Garraud, Eric Minardi

Proposition de résolution du Parlement européen sur les 100 millions de victimes du communisme

Le Parlement européen,

- vu la déclaration de Prague sur la conscience européenne et le communisme, qui met en exergue la nécessité du travail de mémoire sur les crimes commis par les États communistes,
- vu l'article 143 de son règlement intérieur,
- A. considérant que les régimes communistes ont infligé des souffrances indescriptibles à la population dans les pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, ainsi que dans bien d'autres pays;
- B. considérant que dans l'ouvrage *Le Livre noir du communisme: crimes, terreur, répression*, les auteurs, dont l'universitaire Stéphane Courtois, fournissent une estimation rigoureuse du nombre de victimes du communisme, à savoir plus de 100 millions de victimes de crimes directement inspirés par une idéologie communiste;
- C. considérant que de nos jours, des partis politiques se réclament encore d'une idéologie communiste et refusent de condamner ces crimes;
- D. considérant qu'à Cuba, en Corée du Nord, en Chine et au Venezuela, des dictateurs communistes continuent d'opprimer le peuple;
- 1. souligne que le Parlement est l'enceinte indiquée pour une commémoration solennelle des victimes du communisme;
- 2. insiste sur la nécessité d'honorer chaque année la mémoire des 100 millions de victimes du communisme, le 7 novembre, jour de la «révolution d'Octobre» selon le calendrier grégorien;
- 3. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution à la Commission et au Conseil, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.